DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À MOURS



le 16/11/17, devant une armoire, Mr Crétin, directeur chargé des Relations Collectivités Locales Orange et Mr Vernet, technicien.

Les armoires de mutualisation ont été inaugurés le 16 novembre. Ces armoires permettront de distribuer en fibre optique des zones d'environ 400 logements. 5 armoires de mutualisation ont été installées pour desservir les 1700 logements et locaux professionnels de la commune.

L'étape suivante consistera à raccorder les premiers logements. Conformément à la réglementation, en zone moins dense, la commercialisation ne peut commencer que 3 mois après la notification aux opérateurs tiers de la mise à disposition du Point de Mutualisation. Ce délai permet de mutualiser le réseau avec

les opérateurs tiers qui le co-financent. Concrètement cela nous amène à mi-février 2018. Alors, que faire en attendant?

- . Effectuez une prise d'intérêt sur le site https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique II est nécessaire de beaucoup zoomer pour voir sa maison
- . Si vous êtes en immeuble ou lotissement privé, le raccordement doit être voté en Assemblée Générale. Plus d'infos sur https://reseaux.orange.fr/reseau/maison/comment-avoir-fibre, un lotissement privé étant assimilé à un immeuble.